



DESTINATAIRE Commune Haumont Pres Samogneux

Date 6/5/2026

OBJET Éclaireur Public vous interpelle pour la transparence des données publiques

À l'attention de M. ou Mme le ou la Maire de Commune Haumont Pres Samogneux

En tant que citoyen·ne soucieux·se de la transparence et de la bonne gestion des fonds publics, je souhaite attirer votre attention sur l'obligation légale de publication des données relatives aux marchés publics et aux subventions octroyées pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et comptant au moins 50 agents à temps plein.

Ces informations sont essentielles pour garantir une gestion claire et accessible des finances publiques. Elles permettent aux citoyen·nes de mieux comprendre les choix budgétaires, de renforcer la confiance dans les institutions et de s'assurer du bon usage de l'argent public.

Or, à ce jour, ces données restent souvent incomplètes ou difficilement accessibles.

Je vous encourage donc à publier et mettre à jour ces informations conformément aux obligations en vigueur, en facilitant leur consultation par l'ensemble des citoyen·nes. Une telle initiative contribuerait à une démocratie locale plus transparente et participative.

Pour en savoir plus : www.eclaireurpublic.fr

Vous disposez bien entendu d'un droit de réponse. Pour toute remarque, précision ou correction, vous pouvez nous contacter à : contact@eclaireurpublic.fr (adresse de contact dédiée). Pour améliorer le score de transparence de votre collectivité, vous pouvez transmettre les données manquantes :

- en les publiant directement sur www.data.gouv.fr conformément aux démarches prévues,
- ou via la plateforme <https://publier.etalab.studio/fr>.

Pour plus d'informations, une page est dédiée sur le site : <https://www.eclaireurpublic.fr/aide-aux-elus>,

Je vous remercie par avance pour votre engagement sur ce sujet essentiel et reste à votre disposition pour échanger à ce propos.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.